

Présentation

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est enseignant est importante [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, plus d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité (33,9 %), cette proportion s'élève à un élève sur deux en second cycle professionnel et sept sur dix en enseignement adapté (70 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (28,8 % et 13,3 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (6,6 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Pour les formations du second degré, cette surreprésentation atteint 13,4 points. Si la structure sociale des établissements privés sous contrat est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (32,7 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 19,3 % dans le secteur public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (22,3 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personne sans activité, cette proportion s'élevant à 38,7% dans les établissements publics).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles** en quatre postes :

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

■ **Champ** : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,2	9,4	16,6	14,0	3,5	18,3
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	1,7	6,3	8,2	9,1	1,7	16,8
SEGPA	1,2	4,5	1,8	5,5	0,3	14,3
Ensemble 1^{er} cycle	2,2	9,3	16,1	13,7	3,4	18,1
Seconde générale et technologique	2,0	9,7	23,4	16,6	5,0	17,4
1 ^{re} et terminale générales	2,3	9,4	28,8	16,8	6,7	15,5
1 ^{re} et terminale technologiques	2,1	9,6	13,3	16,7	2,4	20,5
Ensemble 2nd cycle général et technologique	2,1	9,6	23,6	16,7	5,2	17,3
CAP	1,2	6,5	4,5	9,1	0,9	18,0
BEP	1,5	8,1	6,0	11,8	1,0	20,3
Bac pro, BMA	1,7	8,1	6,6	12,8	1,1	20,2
MC et divers niveaux IV et V	1,9	7,3	6,7	11,7	1,3	21,4
Ensemble 2nd cycle professionnel (5)	1,5	7,9	6,0	11,8	1,0	20,0
Ensemble	2,1	9,2	16,9	14,3	3,6	18,1

	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
1 ^{er} cycle général	25,4	1,4	9,2	100,0	97,2	3 064 204
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	33,0	2,6	20,6	100,0	90,5	12 169
SEGPA	42,0	2,5	28,0	100,0	90,6	103 954
Ensemble 1^{er} cycle	25,9	1,4	9,8	100,0	97,0	3 180 327
2 nd e générale et technologique	18,0	2,1	5,8	100,0	98,1	510 824
1 ^{re} et terminale générales	13,7	2,3	4,6	100,0	98,3	631 335
1 ^{re} et terminale technologiques	24,6	3,3	7,5	100,0	97,2	319 346
Ensemble 2nd cycle général et technologique	17,6	2,4	5,6	100,0	98,0	1 461 505
CAP	35,1	3,8	20,9	100,0	92,3	86 970
BEP	34,4	3,5	13,5	100,0	95,6	406 659
Bac pro, BMA	33,0	4,6	11,8	100,0	95,5	195 351
MC et divers niveaux IV et V	29,3	4,0	16,5	100,0	89,9	8 565
Ensemble 2nd cycle professionnel (5)	34,0	3,8	14,0	100,0	95,1	697 545
Ensemble 2nd degré	24,7	2,0	9,2	100,0	97,0	5 339 377

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des PCS connues regroupe les élèves dont la PCS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat, pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré selon la catégorie sociale regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public et Privé sous contrat, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé sous contrat					Surreprésentation des origines sociales favorisées (A,B) dans le secteur privé sous contrat
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	
1 ^{er} cycle général	18,7	14,3	27,7	39,3	100,0	32,6	14,5	31,0	22,0	100,0	14,0
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	9,2	9,0	23,3	58,5	100,0	21,0	11,9	29,8	37,3	100,0	14,8
SEGPA	2,1	5,4	19,4	73,0	100,0	7,0	9,1	30,8	53,2	100,0	8,5
Ensemble 1^{er} cycle	18,1	13,9	27,4	40,6	100,0	32,4	14,4	31,0	22,2	100,0	14,8
2 nd e générale et technologique	27,3	17,6	27,2	27,8	100,0	43,0	15,2	27,1	14,6	100,0	13,3
1 ^{re} et terminale générales	35,1	18,3	25,0	21,6	100,0	48,4	15,0	24,6	12,0	100,0	10,0
1 ^{re} et terminale technologiques	15,5	17,3	30,1	37,0	100,0	24,8	17,4	33,4	24,4	100,0	9,4
Ensemble 2nd cycle général et techno.	28,1	17,9	26,9	27,2	100,0	41,7	15,6	27,3	15,5	100,0	11,4
CAP	4,7	8,4	23,9	63,0	100,0	11,6	13,7	31,4	43,3	100,0	12,2
BEP	6,3	11,5	28,0	54,2	100,0	14,3	15,0	33,7	37,0	100,0	11,4
Bac pro, BMA	7,3	12,9	28,5	51,4	100,0	13,9	15,1	33,0	38,0	100,0	8,9
MC et divers niveaux IV et V	8,6	11,7	30,1	49,6	100,0	10,1	14,0	28,6	47,2	100,0	3,9
Ensemble 2nd cycle pro	6,4	11,5	27,6	54,4	100,0	13,8	14,9	33,2	38,2	100,0	10,7
Ensemble 2nd degré	19,3	14,7	27,3	38,7	100,0	32,7	14,8	30,2	22,3	100,0	13,5

(1) Voir les regroupements dans la rubrique "Définitions".

Lecture : 40,6 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.